

WELCOME POLICY

Growing families
Grant application

IDENTIFICATION

Name of the father

Name of the mother

Complete name of the child

Date of birth of the child or date of adoption

Home address

E-mail

Telephone number (home)

Work

How long have you lived at the above address?

What was your previous address?

MEMBER OF THE CAISSE DESJARDINS OF STANSTEAD

Is your child a member of Caisse de Stanstead ?

Yes No

Account number

ADMISSIBILITY CONDITIONS

1. You must provide the birth certificate or adoption certificate.
2. You must have been residents of Stanstead for at least one year.
3. You have to file a contribution request with the Town of Stanstead within six months of the birth or adoption of a child.
4. To obtain the Caisse contribution, your child must be a member or become a member of the Caisse Desjardins de Stanstead.

DEADLINE REGISTRATION

The deadline to apply is August 1st of each year.

I attest that all of the information provided in this application is accurate, and I accept that if any statement is proven to be untrue, I will repay the amount of the grant to the municipality and to the Caisse.

Signed on (date)

Father of the child

Mother of the child

The present text is not official, thus, the french version prevails.



819 876-7181

819 876-7551



POLITIQUE DE BIENVENUE

Famille en croissance
Formulaire d'inscription

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du père

Nom de la mère

Nom complet du nouvel enfant

Date de naissance de l'enfant ou date d'adoption

Adresse du domicile

Courriel

Numéro de téléphone à la résidence

Travail

Depuis quand résidez-vous à cette adresse?

Quelle était votre adresse antérieure?

MEMBRE DE LA CAISSE DESJARDINS DE STANSTEAD

Votre enfant est-il membre de la caisse?

Oui Non

Quel est le numéro de compte de votre enfant à la caisse?

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Fournir le certificat de naissance ou d'adoption de l'enfant.
2. Être résident de Stanstead depuis plus d'un an.
3. Faire la demande dans les six mois après la naissance ou l'adoption de l'enfant.
4. Pour obtenir la contribution de la caisse, l'enfant doit être membre de la caisse ou le devenir.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le premier août de chaque année

J'atteste que les renseignements fournis sur cette demande sont exacts et que s'il était prouvé que certains renseignements ne sont pas véridiques, je m'engage à rembourser à la municipalité et à la caisse la subvention accordée suite à cette demande.

Signé le

Père de l'enfant

Mère de l'enfant